

## Tarif

Le tarif exigé pour une demande de permis de construction est de :

Construction d'un bâtiment principal :

- . bâtiment résidentiel : 35\$
- . bâtiment commercial, public, institutionnel, industriel et agricole :
  - 1\$ par 1 000\$ de la valeur des travaux : minimum 35\$; maximum 150\$;

Agrandissement d'un bâtiment principal : 15\$;

Construction ou agrandissement d'un bâtiment secondaire :

- . bâtiment résidentiel : 10\$;
- . bâtiment commercial, public, institutionnel, industriel et agricole :
  - 1\$ par 1 000\$ de la valeur des travaux : minimum 10\$; maximum 150\$;

Référence : Règlement sur les permis et certificats